



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEPI)/MED WG. 316/Inf. 8
13 juin 2007
FRANÇAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE MED POL

Réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL

Hammamet (Tunisie), 25-28 juin 2007

ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION REGIONAL POUR LA GESTION DES MACRO-DECHETS DANS LES ZONES COTIERES DU BASSIN MEDITERRANEEN



AVANT-PROPOS

Comme résultat des efforts déployés au niveau international pour protéger la mer Méditerranée, vingt pays riverains et l'Union européenne ont adopté en 1975 le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) et en 1976 la convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone)

Conscients de la pollution marine provenant des activités menées à terre, les pays contractants à la Convention de Barcelone ont signé en 1980 un Protocole sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (protocole "tellurique"). Ce protocole est entré en vigueur en 1983 et a été révisé en 1996 dans le but de mieux couvrir les sources de pollution et activités industrielles et d'élargir son champ d'application en y englobant le bassin hydrologique.

Reconnaissant que la Méditerranée est menacée, les parties de la Convention de Barcelone ont adopté, en 1997, un programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS MED) et, en 2003, un programme d'actions stratégiques pour la conservation de la biodiversité (PAS BIO).

Pour aider les pays méditerranéens à mettre en œuvre le PAS MED et le PAS BIO, et à tenir compte des orientations de ces deux plans dans leurs Plans d'Actions Nationaux (PAN), un projet FEM a été mis en exécution par le PAM, et en particulier par le programme MED POL. Ce projet se compose de nombreuses activités qui comprennent, entre autres, l'élaboration d'un Plan d'Action Régional pour la gestion des détritiques dans les zones côtières du bassin méditerranéen.

TABLE DES MATIERES

PREFACE	1
SECTION A: Evaluation et gestion des Macro-déchets Côtiers	3
1. Introduction	3
2. Source des macro-déchets côtiers	3
3. Politiques adoptés en matière de gestion des détritrus côtiers	4
3.1 <i>Analyse institutionnelle</i>	4
3.2 <i>Analyse technique</i>	5
3.3 <i>Analyse législative</i>	5
3.4 <i>Analyse du financement</i>	6
3.5 <i>Analyse sur l'information et la communication</i>	7
SECTION B: PLAN D'ACTION	8
1. INTRODUCTION	8
2. Actions institutionnelles	8
2.1 <i>Actions à l'échelle régionale</i>	8
2.2 <i>Actions à l'échelle nationale</i>	8
3. ACTIONS TECHNIQUES	9
3.1 <i>Actions à l'échelle régionale</i>	9
3.2 <i>Actions à l'échelle nationale</i>	10
4. ACTIONS REGLEMENTAIRES	11
4.1 <i>Actions à l'échelle régionale</i>	11
4.2 <i>Actions à l'échelle nationale</i>	11
5. Améliorations financières	12
5.1 <i>Actions à l'échelle régionale</i>	12
5.2 <i>Actions à l'échelle nationale</i>	12
6. Actions de sensibilisation et de communication	13
6.1 <i>Actions à l'échelle régionale</i>	13
6.2 <i>Actions à l'échelle nationale</i>	14
SECTION C : INDICATEURS DE PERFORMANCE	15

PREFACE

Bien que les pays méditerranéens disposent d'un patrimoine marin considérable, les littoraux de ces pays sont devenus d'une fragilité inquiétante vu qu'ils sont soumis à des pressions et menaces nombreuses. La variété des menaces sur le milieu marin est grande; on pense généralement aux activités humaines qui s'exercent en mer (pêche, transport maritime, exploitation des ressources...), et aux risques associés.

Mais il convient de souligner qu'une grande part des menaces pour le littoral est causée par le rejet en mer des macro-déchets produits par des activités terrestres.

Considérant les lacunes et problèmes communs du système actuel de gestion des déchets dans le bassin méditerranéen et après constatation des acquis et efforts investis dans ce domaine, il est bien nécessaire de mettre en place un plan d'action pour une gestion durable et intégrée des détritiques côtiers. Ce plan propose une série de mesures à envisager à court et moyen terme et dresse pour chacune de ces mesures les principales actions à l'horizon 2025.

Ce plan d'action devrait concerner tous les pays riverains de la méditerranée, vu que la Méditerranée est un patrimoine commun, et qu'il n'y a pas de frontières physiques en mer. Toute menace pour la Méditerranée peut s'étendre très rapidement à cause des phénomènes naturels et des activités humaines.

Cette dimension régionale du plan d'action pour la gestion des détritiques dans les zones côtières du bassin méditerranéen permettra, donc, d'orienter les autres grands axes des stratégies environnementales des pays riverains vers :

- l'amélioration de la prise en compte de la gestion rationnelle et durable des macro-déchets par les politiques de mer ;
- la proposition d'un cadre institutionnel propice assurant la coordination des politiques publiques et privées ;
- le développement des bonnes pratiques de gestion du patrimoine « mer » pour tous les acteurs dont les activités constituent une menace pour la mer ;
- l'amélioration des connaissances et renforcement des capacités;
- la sensibilisation aux macro-déchets et à la protection de la Méditerranée ;
- le développement d'un cadre juridique régional cohérent.

Les actions les plus importantes pour la protection de la Méditerranée n'ont de sens que dans un cadre régional et international.

la

Ce document présente un plan d'action stratégique avec des actions à entreprendre au niveau national (orientations, organisation, harmonisation des politiques environnementales, etc.) et servira aussi d'élément de référence pour des actions devant être entreprises dans un contexte régional.

Ce plan d'action devrait apporter une réponse régionale pour assurer une gestion durable appropriée et intégrée des détritiques côtiers et aussi une réponse locale dans ce même contexte régional. Ce plan d'action doit être applicable pour toute la région méditerranéenne avec des spécifications locales en fonction des besoins, des opportunités et des priorités. Ce plan devrait être ainsi considéré lors de la mise en œuvre des accords et conventions régionales et le développement des politiques nationales.

Les actions proposées peuvent être mis en œuvre progressivement par étapes en fonction des réglementations et des institutions existantes à l'échelle des pays et visent à long terme la mise en place d'un cadre réglementaire institutionnel et financier harmonisé et spécifique à ces déchets.

SECTION A: EVALUATION ET GESTION DES MACRO-DECHETS COTIERS

1. Introduction

Selon une étude publiée récemment par le Plan Bleu et ayant pour objet d'imaginer les évolutions que connaîtra la Méditerranée d'ici l'an 2025, cette région du monde subit et continuerait à subir de fortes pressions qui contribueront, sans doute, à fragiliser d'avantage cet espace et mettre en péril son avenir.

En effet, la Méditerranée dispose de 46000 km de littoral dont 40% est actuellement artificialisé (50% en 2025). La Méditerranée reçoit une forte pollution par les macro-déchets dont 80% est d'origine tellurique, 60% d'eaux usées urbaines non traitées surtout que la moitié des villes de plus de 100 000 habitants n'est pas dotée de stations d'épuration.

Quant à l'avenir de la Méditerranée, à l'horizon de 2025, il est escompté que cet espace continuerait à souffrir d'une très forte pression qui se traduirait par :

- une population des villes côtières de l'ordre de 90 millions en 2025 ;
- une présence d'environ 312 millions de touristes sur la côte méditerranéenne en 2025 ;
- établissement d'environ 360 centrales électriques plusieurs raffineries et usines industrielles sur la côte en 2025 ;

Tous ces chiffres témoignent d'un avenir très flou et pas très rassurant qui attend la Méditerranée dans les quelques prochaines années. D'où la nécessité très urgente de doter le bassin méditerranéen d'une stratégie méditerranéenne claire qui assure un équilibre entre développement et préservation d'une Méditerranée très riche, très fragile et très menacée.

La méditerranée connaît l'accumulation de plusieurs types de déchets dont plus de 75% sont des plastiques. La pollution par les hydrocarbures est estimée entre 100 000 et 150 000 et Tonnes par an.

2. Source des macro-déchets côtiers

Le littoral Méditerranéen souffre d'un grand problème écologique par la présence et l'abondance des macro-déchets Les principales sources de pollution du littoral par les macro-déchets sont :

- les déchets abandonnés par les usagers des plages (baigneurs, promeneurs, amateurs de sports aquatiques) constitués principalement de : papiers, emballages alimentaires, restes d'aliments, bouteilles en verre ou en matière plastique, canettes en métal, mégots et paquets de cigarettes, journaux, crèmes solaires, vêtements, etc.
- les déchets issus des activités portuaires : provenant essentiellement de pertes lors de la manutention des cargaisons sur les quais et les navires, des activités de pêche, de l'entretien des bateaux, de l'abandon d'ordures ménagères, etc. Ces macro-déchets sont souvent difficiles à récupérer sans moyens adaptés ;
- les déchets jetés dans des décharges sauvages et des cours d'eaux : Ces déchets sont généralement constitués de carcasses de lave-linge, réfrigérateurs, cuisinières, véhicules hors d'usage, ordures ménagères classiques, produits toxiques (huiles de moteur, détergents, etc.) ;
- les déchets générés par les activités domestiques, agricoles et industrielles : Ces déchets sont généralement constitués de : papiers, journaux, sacs et bouteilles en plastique ;

- les déchets générés par les navires de passage : notamment les cordages et les filets de pêche en fibre synthétique ainsi que les sacs à ordures en matière plastique. Ces ordures pourraient être mêlées à d'autres rebuts. A titre d'exemple, 400 000 tonnes d'ordures sont rejetées par les 200 000 navires qui traversent chaque année la Méditerranée ;
- les déchets issus de la pêche, la conchyliculture et la plaisance : composés essentiellement de: cordages, filets, polystyrène, bidons, etc. En outre, quelques plaisanciers jettent leurs détritrus (essentiellement des déchets ménagers) directement dans la mer ;
- les déchets d'origine naturelle : Ces déchets sont, le plus souvent constitués de végétaux marins (algues) qui s'échouent en grande quantité dans la mer. A ces échouages viennent s'ajouter les échouages liés à l'eutrophisation du milieu à cause d'un enrichissement de l'eau en sels nutritifs azotés ou phosphatés qui favorisent la croissance d'algues vertes. Le bois constitue, lui aussi, une nuisance importante pour le littoral méditerranéen, notamment à la suite d'orages, vu qu'il y est présent en grandes quantités.

2. Politiques adoptés en matière de gestion des détritrus côtiers

La lutte contre les détritrus côtiers dans les pays méditerranéens est complexe sur tous les plans techniques, institutionnels, juridiques et financiers et fait appel simultanément à des actions pratiques de nettoyage, de sensibilisation et de prévention.

D'une manière générale, les détritrus atteignent le milieu marin soit par rejet à partir des navires, soit par le ruissellement terrestre, soit comme rebuts laissés par les personnes fréquentant les plages. Il est très important d'identifier les sources de détritrus en vue de mettre en œuvre un plan d'action pour atténuer cette forme de pollution et si possible l'éliminer.

3.1 Analyse institutionnelle

Au niveau de la majorité des pays riverains, le ministère chargé de l'environnement est souvent la première institution responsable de la gestion de ces détritrus, avec la participation effective des collectivités locales. Mais il n'y a pas de structure spécialisée chargée de la lutte contre la pollution par les macro-déchets.

En effet, la lutte contre les macro-déchets incombe aujourd'hui, dans la majorité des pays méditerranéens, aux services gestionnaires des plages qui supportent tous les coûts associés à l'opération, situation en opposition totale avec le principe du pollueur / payeur.

Il n'y a pas, dans la majorité des pays méditerranéens, d'organisme scientifique directement responsable de l'établissement d'une information objective et quantifiée sur le problème des déchets de plage.

L'aspect institutionnel constitue une contrainte importante souvent marquée par une coordination inexistante, insuffisante ou inefficace entre les différentes institutions et autorités locales et régionales intervenant dans la gestion environnementale en général et dans la gestion des déchets plus particulièrement.

Ceci justifie la nécessité de : (i) l'implication et la coopération des acteurs administratifs à différents niveaux à l'échelle de la région et des pays, (ii) l'intégration verticale et la coopération entre les différentes branches sectorielle de l'administration (pêcherie, tourisme, environnement, industrie, activités portuaires, etc.).

3.2. Analyse technique

Sur le plan technique, le constat général est que les pays riverains ne disposent pas d'un cadre clair et cohérent pour la mise en œuvre des mesures opérationnelles, techniques et scientifiques en relation avec la gestion des macro-déchets côtiers.

Les principaux producteurs/détenteurs de déchets (navires, ports, etc.) ne sont souvent pas responsabilisés en tant que détenteurs responsables de leurs déchets. Les procédures pour se débarrasser des déchets depuis les navires, à l'échelle des ports sont souvent improvisés et même si elles existent-elles sont soutirées de décisions prises par les collectivités ou autorités portuaires sans aucune référence juridique ou technique. Les actions de nettoyage ne sont pas claires, le nettoyage est souvent occasionnel « ponctuel » qui n'est pas régi par des procédures et des mécanismes systématiques ou même périodique prédéfinis.

Il existe un besoin considérable, dans les pays méditerranéens de mise en place à l'échelle régionale et nationale, d'outils, de moyens et d'expertise techniques susceptibles de concentrer et prioriser les actions de manière à mieux gérer les déchets côtiers.

3.3 Analyse législative

L'inefficacité du cadre législatif existant portant sur le littoral à l'échelle de la majorité des pays méditerranéens a été souvent confirmée. En effet, la plupart de ces pays ont un cadre législatif complexe, comprenant habituellement des lois sectorielles non coordonnées et non compatibles avec la gestion rationnelle et intégrée des zones côtières. Les lois sectorielles sont normalement conçues pour servir un objectif limité et tendent à être conçues isolément par rapport aux autres lois.

Une même activité dans la zone côtière se trouve souvent régie par plus d'une autorité et gouvernée sous différentes législations, causant une confusion sur la responsabilité et entraînant la non application de la par quelques autorités.

La planification pour l'utilisation des sols et l'implication des autorités légales sont largement limitées à l'environnement terrestre alors que la mer est souvent un domaine réservé au gouvernement central.

Il a été constaté dans plusieurs pays méditerranéens l'absence d'un cadre réglementaire propice qui organise le domaine de gestion des débris côtiers.

Ce cadre souffre, généralement des lacunes suivantes :

- absence de responsabilisation des détenteurs des déchets (producteurs, transporteurs, ou éliminateurs) ;
- absence d'une classification des déchets par leur nature et origine ;
- absence d'un suivi régulier et spécifique des déchets de la production à l'élimination ;
- absence d'outils de pénalité rigoureuse des défaillants ;
- manque de mise en oeuvre et de mise en application de la législation.

3.4. Analyse du financement

Dans la plupart des pays riverains, le système de recouvrement des coûts de gestion des déchets souffre de l'inexistence d'outils efficaces d'incitations financières. Quelques pays ne disposent pas de système de tarification (redevance, fiscalité locale) pour la prise en charge de la collecte et de l'élimination et le financement se trouve de plus en plus limité surtout pour la collecte. En plus, toutes les initiatives de gestion des zones côtières, dans la majorité des pays méditerranéens, sous-estiment les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre de politiques de gestion des macro-déchets côtiers.

L'analyse de l'aspect financier en lien avec la gestion des macrodéchets côtiers dans les pays méditerranéens a montré que les instruments économiques les plus souvent appliqués sont les "taxes", essentiellement dans les domaines de la pollution des eaux et des terres, de l'industrie et des déchets solides.

Par ailleurs, il a été confirmé que les problèmes majeurs rencontrés dans l'application des instruments économiques sont: l'organisation administrative inadéquate et sa faible efficacité, le non paiement des taxes, le facteur humain, les amendes trop basses et le suivi inadéquat, d'où la nécessité d'organiser ces instruments de manière appropriée.

3.5. Analyse sur l'information et la communication

Il a été constaté, dans la majorité des pays méditerranéens, une prise en compte négligeable du problème des macro-déchets par les personnes publiques et privées et ci est dû essentiellement aux raisons suivantes :

- Les pollueurs manquent d'éléments motivants pour modifier leurs comportements. En effet, Ils ne savent pas que les déchets qu'ils génèrent (plastique, ferraille, pneus, emballages, etc.) génèrent une pollution de la mer et du littoral. Pour eux, la mer a une capacité infinie d'épuration ;
- Les impacts écologiques et les risques pour l'homme sont peu mesurés : ceci se traduit par une faiblesse des connaissances des impacts et des enjeux pour la faune, la flore, les milieux et l'homme. Les impacts mécaniques et physico-chimiques des macro-déchets sont aussi peu connus et nécessitent plus d'études. La dégradation des matériaux en milieu marin et dans la nature doit être mieux connue ;
- Des impacts économiques mal évalués et compris : ceci se traduit par une ignorance des coûts réels qu'entraînent les macro-déchets pour la collectivité. En effet, la plupart des communes ne font pas de comptes séparés entre les ordures ménagères et les macro-déchets collectés sur les plages ;
- Des outils de sensibilisation qui couvrent très partiellement le problème des macro-déchets. Il apparaît, donc, indispensable d'informer précisément le public des méfaits des macro-déchets sur l'environnement marin.

Par ailleurs, il est clair que le manque de données quantitatives sur les flux et les quantités de présente une contrainte majeure. Ceci complique l'identification des priorités d'actions et la clarification des processus décisionnels.

Besoin de communication, de transparence et d'ouverture au public sur la nécessité de protéger et de conserver le milieu marin des macro-déchets.

Besoin d'une meilleure gestion et circulation de l'information sur les quantités, flux et détenteurs de macro-déchets.

SECTION B: PLAN D'ACTION

1. Introduction

L'analyse précédente dresse les axes principaux pour une action durable et intégrée. Ces mesures et action portent sur tous les aspects institutionnels, techniques, financiers et de communication elles ne peuvent être efficaces que dans un contexte de collaboration et d'harmonisation entre les pays méditerranéens.

Ce plan d'action dresse des mesures prioritaires devant être mises en place, à l'horizon de 2025, à l'échelle du bassin méditerranéen et à l'échelle nationale.

Il est clair aussi qu'il y a besoin d'identifier le ou les responsables « chefs de file » pour la mise en œuvre et le pilotage de la mise en œuvre de ce plan d'action. Ce plan d'action devrait être ainsi adopté et retenu dans un contexte régional « convention ou accord cadre » et par un organe régional ». Suivra à cette étape l'adoption par les pays de l'ensemble ou la majorité des actions envisagées en fonction de la situation et le contexte de ces pays.

Le plan d'action dressée ci-après est présenté de manière à apporter une réponse aux lacunes et questions soulevées dans la section précédente.

2. Actions institutionnelles

2.1. Actions à l'échelle régionale

- La création, d'ici 2010, d'un observatoire régional (méditerranéen) des macro-déchets. Cet observatoire aura pour mission principales : (i) le pilotage des actions à entreprendre à l'échelle régionale (ii) la détention et la collecte de l'information sur les macro-déchets, et (iii) l'assistance technique pour une meilleure gestion des macro-déchets.
- Cet observatoire devrait planifier une série d'actions à l'horizon 2012 et notamment :
 - piloter la mise en œuvre du plan d'action méditerranéen de gestion des macro-déchets ;
 - évaluer l'exécution des mesures nationales de gestion des macro-déchets ;
 - proposer des plans de gestion nationaux des macro-déchets côtiers ;
 - assister techniquement les pays méditerranéens pour transposer, dans leurs politiques nationales, les orientations des plans de gestion mentionnées ci-dessus;
 - assister les pays pour la mise en place de programmes de formation nationaux pour la lutte contre les macro-déchets côtiers.
 - mettre en place, un système uniformisé pour la collecte et la gestion des informations sur les macro-déchets.

2.2. Actions à l'échelle nationale

- L'établissement, d'ici 2012, d'une unité nationale de coordination pour la mise en oeuvre de la politique de l'Etat dans le domaine de la protection du littoral en général et de la gestion des déchets côtiers en particulier. A l'échelle de chaque unité un coordonnateur national sera le vis-à-vis du pays pour le suivi et le développement du pan d'action régional et national (spécifique au pays).

- Cette unité peut être une agence nationale ou même une cellule au sein d'un établissement responsable des questions environnementales et qui soit rattaché au ministère chargé de l'environnement ou des collectivités locales.
- Cette autorité sera notamment chargée de :
 - Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des macro-déchets conformément aux lignes directrices et recommandations de l'observatoire régional d'expertise de gestion des macro-déchets côtiers ;
 - Améliorer les performances et la coordination des institutions nationales intervenant dans le domaine des macro-déchets côtiers,
 - Assister techniquement les collectivités locales, les établissements portuaires et autres détenteurs de déchets pour la mise en œuvre et l'harmonisation des procédures de gestion et d'élimination des macro-déchets.
 - Coordonner avec l'observatoire méditerranéen la mise en œuvre du plan d'action méditerranéen de gestion des macro-déchets
 - Encourager les institutions techniques et scientifique et les industries du pays à s'impliquer activement dans les activités et programmes de recherche et développement » liés à la gestion des macro-déchets côtiers.
- Axer les efforts pour l'amélioration et la coordination entre les différentes institutions et autorités centrales et locales intervenant dans la gestion environnementale en général et dans la gestion des déchets plus particulièrement.
- Appliquer le principe de « pollueur-payeur » et « producteur-récupérateur ». Ceci implique une responsabilisation claire des détenteurs et pollueurs lorsqu'ils sont identifiés. Les propriétaires de bateaux, autorités portuaires, sont responsables de la gestion de leurs déchets tout comme les autres producteurs pollueurs des régions côtières à l'amont des affluents et côtes.
- Donner le sens de la responsabilité à ceux qui interviennent pour entretenir les lieux publics et ceux qui détiennent les déchets (gestionnaires des domaines publics maritimes, producteurs, transporteurs et ceux responsables du traitement).
- Adopter un plan d'action pour l'amélioration des performances des intervenants du secteur public (autorités portuaires et collectivités locales)
- Encourager l'introduction du secteur privé quand c'est possible dans toute la chaîne liée à l'exploitation et meilleure gestion des établissements côtières. Le secteur privé pourrait apporter, quand les responsabilités sont claires, une bonne expertise et un meilleur savoir-faire pour le suivi et la collecte des détritiques marins.

3. Actions techniques

3.1. Actions à l'échelle régionale

- Etablir au sein de l'observatoire régional des macro-déchets un programme de renforcement des capacités techniques et de monitoring au bénéfice des différents intervenants.
- Recensement et identification, à l'horizon 2010, des « hot spots » ou principaux points de nuisance et de production des macro-déchets dans le bassin méditerranéen. Les sources fortement polluées pré-identifiées. Ces sources seront dressées et intégrées dans un programme d'action spécifique à la source.
- Mise en place d'un programme régional pour le renforcement des capacités techniques des différents intervenants qui sera opérationnel à l'horizon 2010.
- Préparation de guides régionaux techniques sectoriels détaillant notamment : (i) les techniques de caractérisation et quantification des macro-déchets ; (ii) les techniques préconisées pour empêcher les macro-déchets d'atteindre la mer ; (iii) techniques de résorption et limitation des déchets flottants devant les plages ; (iv) responsabilités et actions par intervenant ;
- développement de modèles de termes de références pour les études d'impacts sur l'environnement et de cahiers de charges nationaux au bénéfice des détenteurs de déchets. Ces documents spécifient les modalités d'exploitation des installations côtières ou flottantes susceptibles de générer des débris marins.

3.2. Actions à l'échelle nationale

- En vue d'appliquer les procédures et actions convenues à l'échelle de la région (à travers le plan d'action régional), les pays riverains élaboreront, au plus tard en 2015 des plans d'actions nationaux.
- Développement et mise en place de plans nationaux de gestion des déchets ménagers portant sur la collecte, traitement et gestion des déchets. Ce plan inclut notamment la fermeture et la réhabilitation de tous les dépotoirs municipaux aux abords des rivières ayant pour exutoire naturel la mer méditerranée et qui soient éloignée d'au moins 20 km de la mer. Cette réhabilitation vise essentiellement la limitation des quantités de déchets déversés directement ou indirectement dans la mer.
- Généralisation, à l'horizon 2010, des systèmes d'études d'impacts sur l'environnement et les cahiers de charges pour l'exploitation des unités susceptibles de générer des déchets. Ces documents sont nécessaires pour responsabiliser et suivre ces détenteurs et présentent des outils juridiques souvent efficaces pour la clarification de responsabilités et le monitoring des actions.
- Elaboration d'un programme national de sensibilisation et de communication pour faire évoluer le comportement du citoyen vers une attitude plus responsable et consciente de la problématique des macro-déchets.
- Mise en œuvre d'une méthodologie de : (i) observation et repérage des macro-déchets flottant en vue de leur ramassage, (ii) récupération des déchets en surface et (iii) récupération des déchets accumulés sur le fond marin.
- Mener des opérations pilotes de collecte et de gestion des macro-déchets dans les ports de plaisances, les pêcheurs, les navires, etc.

- Réalisation d'un inventaire des macro-déchets (inspiré de la méthodologie régionale standard), en vue de quantifier les macro-déchets, définir leurs caractéristiques et déterminer leurs origines.
- Proposer des solutions techniques aux industriels pour : (i) la réduction à la source des déchets, (ii) l'utilisation de matériaux biodégradables et (iii) le recyclage et la valorisation de leurs déchets ;
- Proposer, au plus tard en 2015, des programmes de formation destinés aux différents intervenants dans la gestion des déchets côtiers ;
- Mettre en place, au plus tard en 2020, des projets pilotes en matière de contrôle et de surveillance des rejets illicites des macro-déchets sur le littoral.

4. Actions réglementaires

4.1. Actions à l'échelle régionale

- Adoption, par les pays méditerranéens, d'ici 2015, d'un accord régional sur le littoral méditerranéen qui prendra la forme d'un protocole régional engageant les pays qui n'en disposent pas encore à se doter de politiques de gestion des macro-déchets ;
- ratification par tous les pays méditerranéens, d'ici 2015, de toutes les conventions maritimes internationales ;
- mise en place, au plus tard en 2015, d'un cadre juridique régional réglementant les poursuites contre les auteurs de rejets illicites de macro-déchets sur le littoral pour des violations des conventions internationales et des protocoles en vigueur.
- mise en place de règles régionales communes, au plus tard en 2015, pour harmoniser les sanctions et garantir un traitement égal des auteurs de rejets illicites dans toute la région de la méditerranée.
- tirer profit de l'avancée législative des pays méditerranéens (ou autres) disposant de lois ou textes réglementaires sur la gestion des déchets solides d'une manière générale et côtiers plus précisément. La diffusion des bonnes pratiques et des meilleures expériences peut constituer un axe majeur des missions de l'observatoire régional.

4.2. Actions à l'échelle nationale

- Mise en œuvre par les pays, au plus tard en 2015, d'un cadre réglementaire propice mettant en œuvre la législation régionale et garantissant une gestion durable et intégrée des détritiques côtiers dans le littoral du pays tout en améliorant et renforçant les capacités de juridiction dans le domaine du droit de l'environnement au niveau national. Cette action contribuera à l'application effective des législations et accords régionaux et nationaux touchant la protection de l'environnement, le développement durable et la gestion des déchets dans le bassin méditerranéen ;

- application des principes de responsabilité étendue, « pollueur-payeur » et « producteur récupérateur », des détenteurs des déchets (producteurs, transporteurs, ou éliminateurs) ;
- amélioration de la prise en compte de la gestion des macro-déchets, dans la juridiction nationale, et ce, en application des instruments juridiques internationaux sur la protection de l'environnement marin ;
- développement du droit interne sur la mer notamment par des décrets d'application des Conventions internationales en la matière, pour couvrir toutes les activités susceptibles de contribuer à la pollution de la Méditerranée par des macro-déchets. Toutes ces activités devront faire l'objet de réglementations sectorielles adaptées, prévoyant au minimum un régime d'autorisation et une étude d'impact environnemental et social sur le milieu.
- soutien des actions des pays méditerranéens pour développer une stratégie marine, instrument important de cohérence à l'échelle du bassin méditerranéen des politiques environnementales en mer ;
- mise en cohérence des différentes politiques environnementales et d'aménagement territorial régissant le secteur public et privé en s'assurant de la prise en compte des mesures et engagements spécifiques à la mer Méditerranée.

5. Améliorations financières

5.1. Actions à l'échelle régionale

- Développer, d'ici 2010 au plus tard, un outil standard de comptabilité analytique dédié spécifiquement à la gestion des déchets côtiers;
- Identifier et mobiliser dans le cadre des conventions internationales et régionales, les ressources financières nécessaires pour le développement et le fonctionnement de l'observatoire régional des macro-déchets;
- Développer, d'ici 2010 au plus tard, des instruments économiques d'aide au développement. Un fond dédié à la mise en place d'actions visant la lutte contre les macro-déchets côtiers peut être constitué;

5.2. Actions à l'échelle nationale

- Développer les compétences et renforcer les capacités pour préparer des requêtes de financement dans le secteur de la lutte contre la pollution et la gestion des détritits marins ;
- Restructurer les administrations responsables du suivi et du recouvrement des frais (taxes, redevances, amendes, etc.). La restructuration porte sur les ressources humaines, techniques et logistiques. Des amendes trop basses et un suivi inadéquat sont parmi les causes les plus majeures de déficience économique.
- Mise en oeuvre d'instruments économiques s'utilisant en association avec les réglementations afin de mobiliser des fonds pour mettre en oeuvre les politiques nationales de gestion des macro-déchets, à savoir :

- des redevances directes qu'on pourrait utiliser pour compléter les réglementations relatives au contrôle de la pollution par les macro-déchets: redevances sur les effluents, amendes pour l'infraction aux règlements, droits à payer pour les services rendus par l'administration destinés à couvrir ses dépenses associées, redevances par les usagers de tous les services publics susceptibles de générer des macro-déchets, tels que l'approvisionnement en eau, le système d'assainissement, les ports, etc.
- des taxes sur les activités en liaison avec l'aménagement du territoire, qui pourraient être imposées aux activités hautement profitables et écologiquement sensibles (le tourisme littoral par exemple). Ces taxes pourraient produire aussi des revenus ;
- des subventions qui peuvent être accordées dans des conditions exceptionnelles, pour financer des mesures de lutte contre la pollution causée par des activités publiques ou privées ;
- la location de l'espace aquatique pour l'aquaculture ou les ports de plaisance ;
- les droits d'exploitation pour la prospection / production de pétrole et de gaz sur le littoral ;
- les taxes touristiques pour le financement d'infrastructures (égouts, routes, stations d'épuration des eaux usées, etc.),
- les impôts locaux pour les services urbains (collecte des déchets, nettoyage des rues) ;
- les redevances à payer par les ménages pour l'eau et l'assainissement; par les aménageurs pour financer la construction de traitements locaux des eaux usées.
 - Les négociations, notamment d'ordre financier, avec l'industrie peuvent être utilisés en combinaison avec d'autres instruments réglementaires et économiques. Cette méthode est de plus en plus fréquemment utilisée face à un groupe industriel particulier ou à une corporation industrielle à l'échelle régionale. Des accords spécifiques avec l'industrie ou d'autres groupes, tels que les corporations touristiques, sont particulièrement utiles dans les régions littorales, où des normes plus rigoureuses concernant la pollution ou la conservation sont nécessaires,

6. Actions de sensibilisation et de communication

6.1. Actions à l'échelle régionale

- développement à l'horizon 2010 d'un système d'information géographique sur les macro-déchets. Ce SIG réunira toutes les données sur les macro-déchets, leur répartition et les simulations de dispersion. Cet outil d'aide à la décision sera géré par l'observatoire régional et les résultats seront mis à la disposition des pays bénéficiaires via les coordonnateurs nationaux. Cette information sera essentielle pour :

- identifier les priorités pour l'efficacité des actions et des plans ;
 - clarifier le processus décisionnel ;
 - informer et promouvoir la conscience parmi tous les générateurs de déchets et surveiller l'impact environnemental y afférent.
- développer, d'ici 2010, un programme de sensibilisation et de communication se traduisant notamment par :
- Développer et publier des supports de communication sous différentes formes (rapports, CDROM, site web, etc.) et les adapter aux acteurs et pays cibles.

- promouvoir un développement durable et augmenter la sensibilisation du public à travers des programmes éducatifs et des actions de démonstration en collaboration avec les ONG internationales.
- mise à la disposition du grand public des données et informations réunies sur les macro-déchets.
- partager et échanger les informations relatives aux initiatives internationales de gestion des macro-déchets côtiers à travers la promotion de conférences, séminaires et expositions régionales ;
- utiliser les mass média pour promouvoir la distribution de l'information ;

6.2. Actions à l'échelle nationale

- Transposer, en 2010 au plus tard, dans des programmes nationaux de sensibilisation et communication les orientations du programme régional sur la gestion des macro-déchets ci-dessus détaillé. Ces programmes nationaux porteront, notamment, sur :
 - le développement des actions de sensibilisation et de communication au bénéfice de tous les intervenants (décideurs, grand public, professionnels, administrations, collectivités, entreprises) ;
 - la sensibilisation de public et des différents intervenants quand aux problèmes des macro-déchets : La prise de conscience des enjeux de la protection du littoral des macro-déchets passe par une sensibilisation globale aux risques de ces déchets sur le milieu marin ainsi que sur la santé humaine ;
 - inclure dans les programmes scolaires des notions de base sur les questions touchant la mer permettant la prise de conscience nécessaire ;
 - former les cadres des administrations appelées à intervenir en mer sur cette question;
 - organiser des ateliers associant les organismes nationaux et les écoles d'ingénieurs d'une part et les professionnels d'autre part sur le thème « macro-déchets » pour offrir aux participants une image claire sur cette problématique ;
 - encourager les forums scientifiques ou universitaires et chercheurs peuvent jouer un rôle de vulgarisateurs et solliciter l'expression des questionnements, voire des préoccupations, du public ;
 - créer et généraliser de "clubs bleus" permettant une sensibilisation efficace des plus jeunes aux questions relatives à la mer et au littoral ;
 - sensibiliser des plaisanciers en matière de rejets de leurs déchets. Des actions spécifiques devraient concerner le public fréquentant les espaces naturels du littoral, et les pratiquants d'activités de loisirs (notamment la pêche à pied et la pêche côtière) ;
 - sensibiliser des professionnels de la mer à travers l'organisation de réunions régulières entre les représentations des professions de la mer, les ministères de tutelle des professions concernées (notamment le ministère chargé de l'agriculture et de la pêche et le ministère chargé de l'industrie) et le ministère chargé de l'environnement, pour promouvoir des actions d'information et de sensibilisation aux questions de biodiversité marine, et le développement de

bonnes pratiques. Ces mesures peuvent être confiées aux autorités portuaires ou groupements de pêcheurs, ou clubs de plaisance, etc.

SECTION C : INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le développement d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur les macro-déchets est requis. Ces indicateurs devraient être communs aux différents pays du pourtour méditerranéen et le recueil et l'analyse de ces indicateurs devraient être basés sur l'intervalle de temps utilisant la même méthodologie et la même technique.

Les indicateurs sont un élément majeur d'une amélioration des procédures de contrôle et de suivi et fournissent des bases scientifiques pour l'évaluation des tendances de changement et la prise de décision.

Une série d'indicateurs prioritaires seront présentés ci-après et devraient accompagner étroitement les actions envisagées dans le plan d'action présenté ci-avant.

En s'inspirant de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable, il sera crucial de concevoir un indicateur de suivi de la pollution du littoral par les macro-déchets.

Tableau des indicateurs prioritaires ;

Secteurs	Indicateur	Objectif stratégique	Unité et calcul	responsable
Institutionnel	Existence d'autorités responsable du suivi environnemental du littoral	Clarifier les responsabilités et établir des mécanismes clairs de prise de décision	nombre	National
Législatif	Nombre de textes réglementaires régissant les déchets solides	Restructuration du cadre législatif	nombre	National
Financiers	Taux de recouvrement de la redevance de gestion des déchets	Analyse et amélioration de la performance du système financier de gestion des déchets	%	National
Technique	Quantité de macro-déchets flottants	Quantifier et suivre l'évolution des macro-déchets	Kg/m3	National/régional
Technique	Quantité de macro-déchets échoués	Quantifier et suivre l'évolution des macro-déchets	Kg/m2	National/régional
Technique	Nombre de décharges réhabilitées	Minimisation des sources de pollution telluriques	Nombre de décharges réhabilités /nombre décharges municipales dans un rayon de 20 km des rives	national